Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260528-D_755F_270526-DE

**Commune de Plouguerneau**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du 27 mai 2026**
**--oOo--**

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice | 29 |
| Présents | 27 |
| Votants | 29 |

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 27 mai 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : JULIE LEON élue à l'unanimité.

**ETAIENT PRESENTS** : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**
Jean-Luc CABON procuration à Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR procuration à Virginie PETTON LESVEN

| Nomenclature ACTES 7.5.5.f | ATTRIBUTION SUBVENTION POUR COMPENSATION DE SERVICE PUBLIC 2026 FAMILLES RURALES PLOUGUERNEAU |
|---|---|

Par délibération du 25 février 2026, le conseil municipal a renouvelé, pour la période 2026/2028, la convention de mandatement entre la commune de Plouguerneau et l'association Familles Rurales dans le cadre du service d'intérêt économique général (SIEG). Ce SIEG reconnait les activités menées par l'association dans le cadre des services d'accueil périscolaire et de centre de loisirs qu'elle déploie sur le territoire de la commune de Plouguerneau.

Cette convention prévoit notamment l'attribution d'une subvention annuelle pour compensation de service public en lien avec les activités menées dans le cadre du SIEG. Cette subvention est fixée annuellement dans le cadre du budget de la collectivité. Les modalités de versement sont également précisées dans la convention.

À la suite de l'avis de la commission enfance jeunesse du 19 mai 2026, Monsieur le Maire propose d'attribuer pour l'année 2026, une subvention de 51 000 €, à l'association Familles Rurales de Plouguerneau.

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité** (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 29 mai 2026

Le Maire,
***Renaud LE FLOCH***

La secrétaire de séance,
***Julie LEON***